

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 13 décembre 2021

Délibération n° 2021-0864

Commission principale : proximité, environnement et agriculture

Commune(s) : Lyon

Objet : Rapport des délégataires de services publics - Concession de distribution publique de gaz sur le territoire de la Ville de Lyon pour la société Gaz réseau distribution France (GRDF) - Exercice 2020

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Commande publique

Rapporteur : Monsieur Philippe Guelpa-Bonaro

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 26 novembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Michaël Maire

Affiché le : jeudi 16 décembre 2021

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burricand, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, M. Chambon, M. Charmot, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubot, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, Mme Giromagny, M. Gomez, M. Grivel, Mme Gersperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Sarselli, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Zdorovtsoff (pouvoir à Mme Collin), M. Vieira (pouvoir à M. Badouard), Mme Sechaud (pouvoir à Mme Edery), Mme Saint-Cyr (pouvoir à M. David), Mme Runel (pouvoir à M. Gomez), M. Rantonnet (pouvoir à M. Quiniou), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), M. Kabalo (pouvoir à Mme Prost), M. Godinot (pouvoir à Mme Etienne), M. Girard (pouvoir à Mme Fontaine), M. Galliano (pouvoir à M. Da Passano), Mme Fontanges (pouvoir à M. Charmot), Mme Dupuy (pouvoir à M. Smati), Mme Dubois Bertrand (pouvoir à M. Maire), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), Mme Delaunay (pouvoir à Mme Brossaud), M. Chihi (pouvoir à Mme Collin), Mme Charnay (pouvoir à M. Debû), Mme Chadier (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Cabot (pouvoir à M. Bub), Mme Burillon (pouvoir à Mme Sibeud), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), M. Brumm (pouvoir à M. Collomb), M. Boumertit (pouvoir à M. Groult), M. Blein (pouvoir à M. Da Passano), M. Blache (pouvoir à Mme Nachury), M. Barge (pouvoir à M. Cochet), Mme Arthaud (pouvoir à M. Millet).

Conseil du 13 décembre 2021**Délibération n° 2021-0864**

Commission principale : proximité, environnement et agriculture

Commune(s) : Lyon

Objet : Rapport des délégataires de services publics - Concession de distribution publique de gaz sur le territoire de la Ville de Lyon pour la société Gaz réseau distribution France (GRDF) - Exercice 2020

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Commande publique

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 novembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'article L 2224-31 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise les modalités de compte-rendu des rapports des délégataires de services publics. L'article L 1411-3 du CGCT précise qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

L'article L 1413-1 du CGCT dispose que la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) doit examiner ces rapports chaque année.

Le contrat de concession, confié de manière monopolistique à GRDF, a pour objet la distribution publique de gaz sur le territoire de la Ville de Lyon. Ce contrat est entré en vigueur le 1^{er} mars 2020, pour une durée 15 ans (avec une possibilité de prolongation de 5 ans sur décision de la Métropole de Lyon), et devrait donc s'achever le 28 février 2035.

Pour le reste de son territoire, la Métropole a délégué sa compétence au Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY).

La présente délibération et l'avis de la CCSPL portent sur le territoire de la Ville de Lyon.

L'activité de distribution a pour objet l'acheminement du gaz, le développement, l'exploitation, l'entretien, le renouvellement du réseau de gaz, comprenant notamment les postes de détente, les canalisations basses et moyennes pressions, les branchements ainsi que les compteurs.

Le rapport du délégataire, présenté au Conseil au titre de l'exercice 2020, comprend les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de la concession et le rapport d'activité et de qualité de service.

Les tableaux ci-après présentent, avec un éclairage rétrospectif sur 3 exercices, les principaux indicateurs d'activité et financiers de l'exercice 2020 pour la Ville de Lyon.

I - Données d'activité sur les 3 derniers exercices (évolution du nombre d'abonnés) sur le territoire de la Ville de Lyon

	2018	2019	2020	Évolution 2019/2020	
				En %	Tendance
nombre d'abonnés	143 457	142 010	140 321	- 1	↘
consommation (GWh)	2 444	2 437	2 254	- 8	↘

Le nombre d'abonnés poursuit sa diminution entre 2019 et 2020. Il en est de même pour le volume d'énergie vendue.

	2018	2019	2020	Évolution 2019/2020	
				En %	Tendance
nombre d'incidents	1 761	2 260	1 901	- 16	↘
nombre de clients concernés par une interruption de livraison suite à un incident	1 726	2 791	1 886	- 32	↘
satisfaction client	93 %	85 %	79 %	- 7	↘

En matière de qualité de service, le nombre d'incidents et de clients concernés par une interruption de livraison suite à un incident diminue sensiblement en 2020.

	2018	2019	2020	Évolution 2019/2020	
				En %	Tendance
investissements (k€)	11 384	10 310	10 325	0	→
réalisation (en mètres linéaires)	7 108	5 518	5 568	+ 1	↗

Le volume d'investissements sur la concession se stabilise.

En ce qui concerne la réalisation du programme pluriannuel des investissements (PPI), un retard de travaux est à noter sur la protection des canalisations en acier et le renouvellement du réseau BP et des branchements plomb associés. GRDF n'a pas réalisé l'ensemble du programme annuel pour le renouvellement et la modernisation des ouvrages, du fait de la crise sanitaire, mais l'engagement contractuel est pluriannuel (sur 5 ans).

Du fait de la crise sanitaire de la Covid-19, l'activité de distribution de gaz a été perturbée de façon marginale (travaux et installation de compteurs gazpar). En ce qui concerne la consommation de gaz, GRDF a enregistré une hausse de 1 % chez les particuliers et une baisse de 5 % chez les professionnels.

II - Données financières des 3 derniers exercices pour GRDF sur le territoire de la Ville de Lyon

Dans le cadre du nouveau contrat, le délégataire a fait évoluer sa présentation par rapport à l'ancien contrat. Afin de fournir des données historiques cohérentes, il a donc procédé pour les exercices 2018 et 2019 à un recalcul pro forma (retraitement des données afin de permettre leur comparabilité).

Indicateurs financiers (en k€)	2019	2019	2020	Évolution 2019/2020	
				En %	Tendance
charges (brutes)	37 844	38 431	38 778	+ 1	↗
produits	36 631	36 143	34 802	- 4	↘
Résultat	- 1 213	- 2 288	- 3 976*		↘

*résultat = produits - (charges brutes d'exploitation + charges d'investissements) selon la méthodologie tarifaire de la Commission de régulation de l'énergie (CRE).

GRDF, opérateur national, ne tient pas une comptabilité à la maille de la concession. Ainsi, les informations financières communiquées par GRDF dans le cadre de son rapport annuel se présentent sous forme de compte d'exploitation synthétique reconstitué. Dans ce cadre, les produits sont composés des recettes liées à l'acheminement ou aux prestations catalogue, géographiquement rattachable à la concession.

Cependant, les charges d'exploitation sont affectées à chaque concession, à partir de clés de répartition nationales ou régionales. S'agissant de dépenses nationales ou régionales, il n'est pas possible d'en vérifier la teneur. Par ailleurs, les charges incluent la rémunération du concessionnaire.

Au 1^{er} juillet 2020, le tarif d'utilisation des réseaux de transport de gaz naturel de GRTgaz et de Teréga (ATRD6), fixé par la CRE pour 4 ans, a baissé de 0,40 %.

L'exercice 2020 enregistre :

- une hausse des charges (+ 1 %) en lien avec une hausse des charges nettes d'exploitation (+ 4 %),
- une baisse des produits de 4 % qui s'explique notamment par une baisse des recettes d'acheminement de 4 % (en lien avec la baisse du tarif ATRD6 de 0,40 % au 1^{er} juillet 2020), une baisse de 1 % du nombre de clients (1 689 clients en moins en 2020 par rapport à 2019), un climat qui a été plus chaud que le climat moyen, générant une moindre consommation des usagers et enfin une moindre consommation de certains clients du fait de l'impact de la crise sanitaire sur l'activité économique.

La redevance annuelle versée à la Métropole par le délégataire en 2020, pour la concession de la Ville de Lyon, s'élève à 345 709 € (contre 242 078 € en 2019 soit + 43 %) en lien avec les nouvelles dispositions contractuelles entrées en vigueur au 1^{er} mars 2020.

En matière d'insertion, la convention entre GRDF et la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMI'e) a été signée fin 2020.

En conclusion, les faits marquants du rapport du délégataire GRDF sur l'exercice 2020 sont :

- l'entrée en vigueur du nouveau contrat en mars 2020 pour une durée de 15 ans,
- une baisse des produits d'exploitation,
- un retard sur le renouvellement des ouvrages, lié aux impacts de la crise sanitaire,
- la poursuite du déploiement du compteur Gazpar.

Le rapport du concessionnaire a été soumis, pour avis, à la séance plénière de la CCSPL du 26 octobre 2021. Il appartient donc au Conseil de l'examiner pour en prendre acte ;

Vu l'avis de la CCSPL comme ci-après annexé ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

Prend acte du rapport 2020 produit par la société GRDF au titre de la concession pour la distribution de gaz sur le territoire de la Ville de Lyon.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211213-271133-DE-1-1 Date de télétransmission : 16 décembre 2021 Date de réception préfecture : 16 décembre 2021
